

## Proposition de modification du RI et d'avenant au PE - Label EFG du LPCH

- **Modification du règlement intérieur du lycée :**

Dans le chapitre 2 - Obligations des élèves, insertion d'un paragraphe D) sur le respect d'une charte égalité filles-garçons-personnes non binaires telle que :

“Parce que l'égalité est au cœur des valeurs de la République française et que le principe de l'égalité filles-garçons est inscrit dans le code de l'éducation, son apprentissage et sa mise en œuvre doivent être des obligations pour tout le personnel et les élèves du lycée. Ainsi, celui-ci s'engage à faire vivre collectivement et au quotidien un respect mutuel entre les filles, les garçons et les personnes non-binaires par l'application d'une charte de l'égalité en annexe”

### **Charte de l'Égalité filles-garçons-personnes non binaires**

Dans le cadre de notre engagement pour une école inclusive et respectueuse, nous, élèves, enseignants et personnels, affirmons notre volonté de promouvoir l'égalité entre les filles, les garçons et les personnes non binaires, ainsi que de lutter contre toutes les formes de discrimination et de stéréotypes liés au genre. La présente charte vise à :

#### **1. Promouvoir l'égalité des chances**

- **Accès aux mêmes opportunités d'apprentissage** : Tous les élèves, qu'ils soient filles, garçons ou non binaires, auront un accès égal aux formations et aux activités proposées par l'établissement, sans distinction de genre.
- **Soutien individualisé** : Les difficultés rencontrées par les élèves seront prises en compte de manière égale, quelle que soit leur identité de genre, pour favoriser la réussite scolaire de chacun.

#### **2. Lutter contre les stéréotypes de genre**

- **Respect des choix d'orientation professionnelle** : Chaque élève a le droit de choisir la formation et les métiers de son choix, sans être influencé par des stéréotypes de genre. Tous les élèves quel que soit leur genre sont encouragés à explorer des métiers traditionnellement attribués à l'un ou l'autre genre.
- **Respect mutuel** : Tout comportement ou parole dévalorisant une personne en raison de son genre, comme les moqueries ou les jugements stéréotypés, sera sanctionné conformément au règlement intérieur de l'établissement.

#### **3. Promouvoir la culture du respect et de la non-violence**

- **Respect des différences** : L'établissement veille à ce que chaque élève soit traité avec dignité et respect, indépendamment de son genre. Les élèves sont invités à participer activement à la construction d'un environnement scolaire serein et respectueux.
- **Prévention du harcèlement et des violences sexistes** : Toute forme de harcèlement ou de violence physique, verbale ou psychologique, qu'elle soit fondée sur le genre ou non, sera systématiquement signalée et fera l'objet de sanctions.

#### **4. Encourager la participation égale dans la vie scolaire**

- **Égalité dans les responsabilités** : Les élèves peu importe leur genre sont invités à participer à toutes les instances de la vie scolaire, telles que le conseil de la vie lycéenne (CVL), les projets éducatifs ou les activités sportives et culturelles, en toute égalité.
- **Participation aux décisions** : Les élèves ont le droit de s'exprimer, quel que soit leur genre, et d'être écoutés lors des projets et des initiatives qui concernent la vie scolaire.

## 5. Éducation à l'égalité et à la prévention des inégalités

- **Sensibilisation** : Des actions de sensibilisation et des ateliers sur l'égalité entre les filles, les garçons et les personnes non-binaires, la lutte contre les stéréotypes, la prévention des violences sexistes et sexuelles seront organisées tout au long de l'année.
- **Formation des personnels** : Les enseignants et le personnel éducatif sont régulièrement formés pour mieux identifier les inégalités de genre et intervenir efficacement en cas de discrimination ou de violence.

## 6. Prendre en compte l'égalité dans le cadre de l'évaluation et de la reconnaissance des compétences

- **Évaluation juste et objective** : L'évaluation des compétences et des performances des élèves se fait sans distinction de genre, et ce, dans un cadre équitable pour toutes et tous.
- **Reconnaissance des réussites de chacun** : Les efforts et réussites des élèves, quelle que soit leur identité de genre, sont valorisés de manière égale.

## 7. Responsabiliser tous les acteurs de la communauté scolaire

- **Rôle de la direction** : La direction de l'établissement veille à l'application de cette charte et à la mise en place de mesures concrètes pour favoriser l'égalité de traitement et de respect entre les élèves, les enseignants et le personnel.
- **Responsabilité collective** : Chacun, élève, enseignant, personnel administratif et de vie scolaire, doit veiller au respect de cette charte et œuvrer pour un environnement scolaire qui valorise l'égalité et la solidarité.

### Engagement des élèves et du personnel :

En signant ce règlement intérieur et cette charte, nous nous engageons tous à respecter les principes de cette charte et à contribuer activement à un climat scolaire basé sur le respect de l'égalité

- **Avenant au projet d'établissement 2017-2019**

Volet action éducative - ajout :

"L'égalité est une valeur forte de notre République. L'école doit la mettre à l'honneur, notamment l'égalité filles-garçons-personnes non binaires qui est un principe fondamental inscrit dans le code de l'éducation (articles L.121-1 et L. 312-17-1) en :

- favorisant la mixité et l'égalité entre les genres, notamment en matière d'orientation ;
- assurant la prévention des préjugés sexistes et des violences.

Ainsi, l'objectif du LPCH est de créer des synergies pérennes entre ses acteurs pour inscrire la question de l'égalité des genres dans des actions durables"

Axe 5 - ajout :

- Développer les actions pour favoriser l'égalité des genres dans le cadre du CESC (Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté)
- Lutter contre l'orientation sexuée, les préjugés sexiste, les violences faites aux femmes, la précarité menstruelle :
  - \* action octobre rose
  - \* participer aux 3 journées de mobilisation sur la thématique égalité hommes femmes :
    - Le 25 novembre : élimination de la violence à l'égard des femmes
    - Le 8 mars : journée des droits des femmes
    - Le 17 mai : journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et l'occasion de renforcer la lutte contre toutes formes de discriminations.